



► Pour le(s) vendeur(s) :

○ Informations personnelles :

- Questionnaire d'Etat-civil dûment complété.
- Copie de vos pièces d'identités.
- le cas échéant, justificatif du placement sous un régime de protection (tutelle, curatelle...).
- Si le vendeur est une société :
 - Copie des statuts à jour certifiée conforme.
 - K-Bis de moins de 3 mois
 - Pièce d'identité du gérant, coordonnées et pouvoirs.

○ Informations financières :

- Votre RIB (original ou via espace sécurisé)
- Dernier avis de taxe foncière du bien vendu.
- Si le bien est hypothéqué : références du prêt, tableau d'amortissement et coordonnées de votre conseiller financier.

○ Concernant le bien vendu :

- Titre de propriété
- Dossier de diagnostics techniques à jour établi par un professionnel agréé (termites, amiante, plomb, installation électrique, gaz, DPE, certificat Loi Carrez, assainissement non collectif...).
- Copie des contrats en cours (alarme, panneaux solaires, contrats d'entretien...).
- Procès-verbal de bornage et plan de bornage.

-En cas de travaux :

- Liste des travaux avec dates de réalisation
- Autorisations d'urbanisme, déclarations d'achèvement et conformité le cas échéant
- factures et assurance des entreprises le cas échéant

-En cas de division :

- Document d'arpentage + plan de bornage.
- Déclaration préalable de division + certificat de non opposition / permis d'aménager.

- Si le bien est loué :

- Copie du bail + 3 dernières quittances de loyer.
- Copie de la lettre de congé, le cas échéant.

-Si le bien est dans un lotissement :

- Règlement et cahier des charges du lotissement.
- Coordonnées du président de l'association syndicale.
- 3 derniers PV d'AG + Appel de cotisation.

► Pour le(s) acquéreur(s) :

○ Informations personnelles :

- Questionnaire d'Etat-civil dûment complété.
- Copie de vos pièces d'identités.
- Si l'acquisition est faite par une société :
 - Copie des statuts à jour certifiée conforme.
 - K-Bis de moins de 3 mois
 - Pièce d'identité du gérant, coordonnées et pouvoirs.

○ Concernant votre acquisition :

- Le cas échéant, liste détaillée et chiffrée du mobilier.
- En cas de financement par un emprunt : montant maximal emprunté, durée maximale et taux maximal du prêt envisagé.
- Votre RIB (pour la restitution du trop-perçu éventuel à la clôture du dossier, (original ou via espace sécurisé)).